

Conférence générale

GC(52)/INF/9/Add.1

19 septembre 2008

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Cinquante-deuxième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour provisoire
(GC(52)/1)

Amendement de l'article XIV A du Statut

Rapport du Directeur général

Additif

Le 4 septembre 2008, l'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire que le Royaume du Népal avait déposé son instrument d'acceptation du Statut de l'Agence le 8 juillet 2008, ce qui porte le nombre total d'États Membres à 145 à partir de cette date. Ainsi, le nombre total d'États Membres qui doivent accepter l'amendement à l'article XIV A pour qu'il puisse entrer en vigueur s'établit à 97. En conséquence, le paragraphe 5 du document GC(52)/INF/9, qui mentionne « 96 États », devrait indiquer « 97 États ».